Inquiètude pour les universités françaises

Par **fan**, le **27/02/2008** à **15:11**

J'ai trouvé deux articles qui montrent le déclin des universités françaises.

[size=150:3782btp0]Universités : un classement pointe le retard français [/size:3782btp0].

Le classement des universités par disciplines de Shanghaï relègue les établissements français à une médiocre place.
Scruté à la loupe par les universitaires du monde entier, le cru 2008 du fameux classement des facs de l'université Jiao Tong de Shanghaï vient de sortir par grandes disciplines (médecine, mathématiques, informatique, sciences sociales et sciences de la Terre). Une fois de plus, les universités françaises font pâle figure, les grandes écoles, à l'exception de l'École normale supérieure, n'étant pas prises en compte. À tel point que dans la catégorie sciences sociales, aucun établissement français ne figure dans le Top 100 ! En sciences médicales, seule Paris-V-Descartes tire son épingle du jeu, classée ex aequo avec une trentaine d'autres entre la 76e et la 107e place. Tout comme en sciences de la vie, où Paris-VI figure au même rang.
Les moins malmenées sont celles spécialisées en mathématiques et sciences de la Terre, qui englobent notamment la physique. L'université Paris-XI-Orsay arrive ainsi en 25e position, suivie de près par Paris-VI-Pierre et Marie Curie. L'École normale supérieure, Strasbourg-I et Paris-VII figurent également dans le classement. Le palmarès 2008 est aussi médiocre que celui de l'an dernier : on note tout au plus qu'une université française intègre le Top 100 des facs de médecine.
En face, les universités américaines, au premier rang desquelles l'indétrônable Harvard suivie selon les filières par Berkeley, le Massachusetts Institute of Technology, Stanford ou encore Columbia, caracolent en tête. Parmi les universités européennes, seules Oxford et Cambridge réussissent à figurer dans les dix premières dans certaines disciplines, tout comme l'université de Stockholm en médecine. Au total, les universités françaises sont citées neuf fois dans ce classement contre 308 pour les américaines !
Ce classement évalue les universités en fonction de plusieurs critères, dont le nombre d'anciens ou d'enseignants ayant reçu des prix Nobel et des médailles Fields ou encore les travaux de recherche. «C'est un classement sur la performance académique pure», explique Jean-Pierre Finance, président de la Conférence des présidents d'université.
La suprématie des grandes écoles
Autant de critères qui ne favorisent pas les universités françaises. De son côté, Gilbert Bereziat, délégué général de Paris-Universitas, un groupe d'universités parisiennes, regrette que «le classement de Shanghaï ne prenne pas en compte des critères comme l'insertion professionnelle ou la création de start-up ». D'autant que ne sont recensées que les recherches publiées en langue anglaise. Par ailleurs, les chercheurs français ne font pas forcément apparaître de manière claire leur université dans leurs publications et se revendiquent souvent du seul CNRS, même s'ils sont rattachés à une université. «Nous

avons écrit plusieurs fois aux chercheurs pour leur rappeler de signer Paris-XI, afin que l'université ait une meilleure visibilité», explique Anita Bersellini, présidente de l'université Paris-XI. Cette dernière s'étonne d'ailleurs que l'université d'Orsay n'ait pas grimpé à la suite du prix Nobel attribué à Albert Fert, pourtant longtemps professeur dans cette université francilienne.
Autre spécificité française, la suprématie des grandes écoles, comme Polytechnique, l'École centrale ou les Mines. Cette fragmentation du système universitaire français est une grande faiblesse pour Gilbert Bereziat qui juge la loi sur l'autonomie des universités «d'une grande timidité, même si c'est un premier pas » . Initié en 2006, le regroupement en pôle de recherche et d'enseignement supérieur, mais aussi les nouveaux moyens donnés aux universités devraient leur donner plus de visibilité. En attendant, chacun préfère concocter, comme l'École des mines ou le Centre allemand pour l'enseignement supérieur, son propre classement.

[size=150:3782btp0]Universités : Pécresse veut une évaluation européenne [/size:3782btp0]Propos recueillis par Aude Sérès

La ministre de l'Enseignement supérieur annonce la création d'un label qualité au niveau de l'Union dès la rentrée prochaine.
Les universités françaises sont à la traîne dans le classement de Shanghaï, même si les critères sont parfois contestés. Qu'en pensez-vous ?
Le problème du classement de Shanghaï, c'est son existence. On ne peut pas l'ignorer, car les étudiants du monde entier s'y réfèrent. La France doit rentrer dans cette bataille mondiale de la connaissance, même si nous préservons certaines spécificités du système français, notamment sur le faible montant des frais d'inscription. Mais nous devons également établir notre propre classement au niveau européen.
Bruxelles va donc établir un classement des universités ?
C'est effectivement l'un des chantiers de la présidence française de l'Union européenne qui débute en juillet. Dans le cadre de la mobilité des étudiants, nous voulons mettre en place un label qualité. Les critères devraient être définis dès le mois de septembre. Parmi eux pourraient figurer la qualité des formations, de la recherche, mais aussi des locaux ou encore de la qualité de vie sur les campus.
En attendant, comment remonter au niveau international ?
L'une des principales critiques vis-à-vis du système français est son caractère très morcelé. Les résultats du classement de Shanghaï plaident pour une politique de regroupement de nos forces dans le cadre des pôles de regroupement de l'enseignement supérieur (Pres). Il s'agit de fédérer, grandes écoles et universités, au sein de grands ensembles. Pour l'instant, il en existe neuf, et trois sont en train d'être finalisés. Au total, je souhaite que l'ensemble des universités françaises soient regroupées autour de 15 pôles, qui uniront leurs efforts de recherche, leurs écoles doctorales ou encore leurs dépôts de brevets. Aucune université ne sera isolée. Ce sera notamment utile pour les universités en sciences humaines, très mal classées dans les palmarès et qui pourront mutualiser leurs forces avec les universités scientifiques et les grandes écoles.
Précisément, faut-il maintenir la dualité entre les grandes écoles et les universités ?
Il est clair que notre système dual grandes écoles-universités est une faiblesse. D'autant qu'actuellement ces entités ne travaillent pas assez ensemble. Le rapprochement s'opère aujourd'hui dans le cadre des Pres.
Les universités américaines sont capables d'attirer des enseignants de renom…
Il faut d'urgence que les universités françaises aient les moyens d'attirer notamment des

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

personnalités hors normes qui sont partis à l'étranger et souhaitent revenir à 35-40 ans. Par ailleurs, il faut faire venir des étrangers pour enseigner dans nos universités. C'est l'un des objectifs de la loi sur l'autonomie des universités, qui permet de créer des fondations en partenariat avec les entreprises.

Par **candix**, le **27/02/2008** à **15:53**

sources ?

ca me parait un minimum de les mettre

Par **fan**, le **27/02/2008** à **17:11**

La source : Le Figaro

Par **Nébal**, le **27/02/2008** à **17:19**

[quote="fanouchka":3dfg0t40]La source : Le Figaro[/quote:3dfg0t40]
:D

Ah ben tout s'explique ! Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **27/02/2008** à **17:59**

de toute façon c'est bien connu que les fac françaises ne sont pas a la hauteur

Il suffit de partir en Erasmus et c'est le drame quand il faut rentrer

Le système français est archaïque, la faute aux syndicats d'étudiants comme l'Unef qui combattent toute idée de compétition entre les face alors que c'est une réalité!

Et aussi la faute a certains ensegnants qui sont bien la ou ils sont au lieu d'être la pour la formation des etudiants

Par **mathou**, le **27/02/2008** à **18:57**

[quote="jeeecy":2g4bghv3]Il suffit de partir en Erasmus et c'est le drame quand il faut rentrer[/quote:2g4bghv3]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Pourquoi ça ?

Par **jeeecy**, le **28/02/2008** à **20:48**

parce qu'il faut retrouver nos charmants profs francais ou il faut gratter tout ce qu'ils racontent, que les livres et codes sont super chers, qu'il suffit generallement d'apprendre betement le cours pour s'en sortir a l'examen...

bref tout un ensemble de choses qui font que les universites francaises sont loin dans le classement...

Par **fan**, le **29/02/2008** à **22:47**

C'est vrai qu'en histoire du droit privé et du droit public, en finances publiques, en droit commercial, en pénal,...nous devons apprendre notre cours par coeur, enfin c'est comme ça

sur Clermont. Image not found or type unknown

Par **A.laure**, le **01/03/2008** à **07:37**

Ca me fait penser a ce que nous a dit M.Gasser la derniere fois lorsqu'il nous reprochais d'etre tres scolaire lorsqu'une dinde (pardon du mot :p)s'est ecrié au meurtre "MONSIEEEEEEEEEEEUUUUUUUR c'est un I ou un A?" lol
Bref tout ca pour dire qu'il nous a bien expliqué qu'en grande bretagne par exemple tout le travail venait des eleves, le professeur discutait d'un sujet et les etudiants faisaient les recherches et leur propres cours dessus.

Par **Katharina**, le **01/03/2008** à **08:02**

[quote="fanouchka":20isveh1]C'est vrai qu'en histoire du droit privé et du droit public, en finances publiques, en droit commercial, en pénal,...nous devons apprendre notre cours par

coeur, enfin c'est comme ça sur Clermont. Image not found or type unknown [/quote:20isveh1]

Tu ne dois pas répondre sous forme de commentaire d'arrêt cas pratique ou dissert ????

Par **mathou**, le **01/03/2008** à **11:37**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Ca doit être pour les options.

Par **jul!e**, le **31/03/2008** à **20:46**

non l'histoire du droit ne fait pas partie des options mais des fondamentales.

Par **Katharina**, le **31/03/2008** à **20:53**

Ca dépend des facultés, dans la mienne c'est juste une option, mais on doit quand même répondre sous la forme d'une dissertation.

Par **Christine**, le **09/04/2008** à **13:14**

[quote="jeeecy":2omkxx34]parce qu'il faut retrouver nos charmants profs francais ou il faut gratter tout ce qu'ils racontent, que les livres et codes sont super chers, qu'il suffit generallement d'apprendre betement le cours pour s'en sortir a l'examen...

bref tout un ensemble de choses qui font que les universites francaises sont loin dans le classement...[/quote:2omkxx34]

Je trouve le débat passionnant même si curieusement, il n'a pas l'air d'intéresser grand monde.

Mais je m'interroge plus précisément à partir de tes critiques :
1 - Comment fonctionnent exactement les facs étrangères ? Et forcément, ma question va se dédoubler, détripler, etc. Car il n'y a pas un système français nul qui s'opposerait à un système étranger formidable, commun à tous les autres pays du monde

2 - Qu'est-ce que tu proposes ? Si je te comprends bien, il faut "changer" les profs parce qu'ils dictent leurs cours ([i:2omkxx34]que dvraient-ils faire exactement?)[/i:2omkxx34], rendre les examens plus difficiles parce que la récitation est inadaptée, et rendre les livres et codes gratuits ?

Par **fan**, le **09/04/2008** à **14:29**

L'histoire du droit qu'elle soit public ou privé fait partie des matières complémentaires ainsi que la science politique. Nos examens font l'objet de trois/quatre questions pour l'histoire, quant à la science politique, qui fait partie du même module, l'examen est une seule grande question sur le semestre, mais ce n'est pas une dissertation. Certes il faut mettre les choses

dans l'ordre mais il n'y a pas de plan.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:)

Image not found or type unknown

Par **fan**, le **09/04/2008** à **14:44**

[quote="Christine":30sg6ye2][quote="jeeecy":30sg6ye2]parce qu'il faut retrouver nos charmants profs francais ou il faut gratter tout ce qu'ils racontent, que les livres et codes sont super chers, qu'il suffit generallement d'apprendre betement le cours pour s'en sortir a l'examen...

bref tout un ensemble de choses qui font que les universites francaises sont loin dans le classement...[/quote:30sg6ye2]

Je trouve le débat passionnant même si curieusement, il n'a pas l'air d'intéresser grand monde.

Mais je m'interroge plus précisément à partir de tes critiques :
1 - Comment fonctionnent exactement les facs étrangères ? Et forcément, ma question va se dédoubler, détripler, etc. Car il n'y a pas un système français nul qui s'opposerait à un système étranger formidable, commun à tous les autres pays du monde

2 - Qu'est-ce que tu proposes ? Si je te comprends bien, il faut "changer" les profs parce qu'ils dictent leurs cours ([i:30sg6ye2]que dvraient-ils faire exactement?)[/i:30sg6ye2], rendre les examens plus difficiles parce que la récitation est inadaptée, et rendre les livres et codes gratuits ?[/quote:30sg6ye2]

Non, le système français n'est pas aussi nul que tu ne crois, c'est tout simplement une autre méthode d'apprentissage.
Calme, ne t'énerve pas Christine. Nos profs pour ma part sont géniaux, certes certains s'inspirent d'un livre ou des Codes mais n'est-ce pas la base de leurs matières, certes géniaux mais énervants. Sur Clermont, les examens se sont durcis depuis la réforme LMD, pour exemple en L1 ils étaient 600 seuls 200 sont passés en L2. Dans cette dernière nous sommes 350, parmi ces étudiants il y a 150 étudiants redoublants ou conditionnels.
Les Codes sont vraiment trés chers, le Code de commerce aux alentours de 47€, le Code :)

pénal aux environs de 44€ et le Code civil flirte avec les 40€. Image not found or type unknown

Pour ces derniers, nous devrions avoir une aide financière quitte à ce que les frais d'inscription soient un peu plus onéreux, je veux dire une participation.

Par **Katharina**, le **09/04/2008** à **16:43**

[quote="fanouchka":1f4lulla]
Calme, ne t'énerve pas Christine. [/quote:1f4lulla]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:shock:

Je ne trouve pas que Christine ait l'air de s'énerver ou risque de s'énerver Image not found or type unknown et je trouve ses questions intéressantes, mais je ne saurais y répondre n'ayant jamais étudié à l'étranger.
Cependant concernant la deuxième je trouve que ce serait un minimum que les profs aient un cours personnel qu'ils ont conçu par la lecture de plusieurs ouvrages de référence plutôt que de se contenter de n'en lire qu'un seul, ça ne changerait rien pour l'examen, certains profs le font.

Par **Morsula**, le **09/04/2008** à **17:27**

:)) :arrow:

Oh mais les femmes sont toujours très énervées par nature Image not found or type unknown Image not found or type unknown

se protège le visage des coups de fouet de Katharina

Hum, les livres et Codes gratuits moi j'aimerais bien, mais bon faut pas rêver, on est dans une :roll:

société capitaliste, le gratuit n'existe pas Image not found or type unknown

Par **Christine**, le **09/04/2008** à **17:53**

[quote="Katharina":tk3ydlvb][quote="fanouchka":tk3ydlvb]
Calme, ne t'énerve pas Christine. [/quote:tk3ydlvb]

:shock:

Je ne trouve pas que Christine ait l'air de s'énerver ou risque de s'énerver Image not found or type unknown .[/quote:tk3ydlvb]

Merci Katharina. Effectivement, je ne m'énervais pas du tout. Mon post était juste ironique. Je voulais seulement faire passer le message suivant : c'est bien de soulever les problèmes, d'apporter des critiques, mais proposer aussi des pistes et des solutions, c'est encore mieux.
Personnellement, je ne sais pas ce qu'il faudrait faire pour que la fac aille mieux... mais je ne pense pas que vu le nombre de profs (pas assez en droit), vu le nombre d'étudiants (beaucoup trop nombreux au regard du [i:tk3ydlvb]ratio [/i:tk3ydlvb]de profs, on est dans l'impasse. Le mode global de fonctionnement de la fac date d'avant 1968, en un temps où un prof s'occupait de 30 étudiants. Aujourdh'ui, avec des promos de 1500, que faire ?
On a alors inventé les chargés de TD dans les années 70 : mal payés, pas toujours motivés, parfois incompétents dans la matière qu'ils ont à enseigner... (ils ne choisissent pas toujours la matière qu'ils fond en TD !)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Quant aux profs, je redonne la parole à Katharina d'abord :

[quote="Katharina":tk3ydlvb]
je trouve que ce serait un minimum que les profs aient un cours personnel qu'ils ont conçu par la lecture de plusieurs ouvrages de référence plutôt que de se contenter de n'en lire qu'un seul, ça ne changerait rien pour l'examen, certains profs le font.[/quote:tk3ydlvb]

Je suis 100% d'accord ! Il y a de très bons et très brillants profs. Mais ce n'est pas, de mon point de vue, la majorité. Au contraire, y'a pas mal de profs (enfin, souvent des maitres de conférences) qui arrivent, ouvrent leur cours et dictent leurs notes. Si on leur enlevait leurs pages, ils ne pourraient plus rien sortir. D'ailleurs, il suffit d'aller à une pause poser une question qui sort de la fiche qu'il a lue, y'a plus personne ! Les plus rusés s'en sortent avec une pirouette pour cacher qu'ils ne savent pas, mais au fond, ils nagent.

D'où ma question initiale : je suis d'accord avec la critique, mais quelle solution ?
Virer les mauvais ? Il faut alors changer le statut de fonctionnaire (4[i:tk3ydlvb] millions de frnaçais dans les rues à bloquer le pays[/i:tk3ydlvb]).
Et avec moins de profs, on aura encore plus de problèmes.

Et de toute façon, avec 1000 types dans un amphi, à part solliloquer et plus ou moins dicter un cours, qu'est-ce que le prof doit faire ?
Suffit de voir les cours où le prof ne structure pas avec des petites 1 et des petits 2 ou s'il oublie d'annoncer un paragraphe : ça gueule dans l'amphi.
Cercle vicieux ?
Je n'ai pas [i:tk3ydlvb]les [/i:tk3ydlvb]réponses, mais je pose la question...

Par **doui**, le **09/04/2008** à **18:11**

:wink:

sur légifrance le code est gratuit Image not found or type unknown.

Les livres gratuits ça existe aussi, ça s'appelle la bibliothèque (enfin c'est inclus dans les frais d'inscription).

Cette année j'ai acheté un code de commerce (qui me sert à rien à part pour le partiel) et 1 livre de droit (le GAJA).

l'an dernier je me suis fais embobiné par l'UNEF qui faisait une bourse aux livres (bah oué qu'est ce que vous voulez que je fasse de livres pas à jour quand y a les dernières éditions à la BU), mais sinon j'aurais largement pu m'en sortir avec aucun bouquin hormis le code civil (et à la limite un dictionnaire juridique)

Sinon par rapport au débat, c'est marrant hier j'ai justement assisté à un (mini) débat sur les études de droit françaises vu de l'étranger.
Bon j'ai pas pris de notes, donc peut être que je fais des raccourcis ou retranscrit mal les

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

opinions, mais c'est ce que j'ai retenu.

De l'aveu du vice doyen de notre fac : "les 3 premières années c'est chiant" (a propos de l'organisation pédagogique).

Point de vue d'une prof française enseignante dans une fac de droit anglaise (donc qui connait bien les 2 systèmes):
l'enseignement en France est dogmatique. En gros l'étudiant sait faire un plan (structurer sa pensée) mais il a trop de certitudes et n'est pas capable de défendre/imposer un point de vue. C'est ce qu'elle ressent des étudiants français (en général) qui viennent étudier en échange dans sa fac, par rapport à d'autres nationalités (comme les allemands).

prof de droit espagnol qui a créé un double diplome de droit espagnol/français:
il y a en France l'apprentissage d'un raisonnement, une culture juridique qui n'existe pas en Espagne, et qui donne une forte valeur ajoutée à ses étudiants espagnols.

avis unanime: étudier à l'étranger, s'ouvrir à d'autres systèmes de droit, méthode :?

d'enseignement, culture ... est une expérience très enrichissante (bien que ça coute cher Image not found or ty
).

8)

quant à moi je vous donnerai mon avis l'an prochain Image not found or type unknown.

Par **Shanaa**, le **09/04/2008** à **19:10**

Euh c'est vrai que les cours de facs ouvrent pas forcément a une réflexion immense , mais il faut aller au dela , c'est a dire voir les notes des arrets , différents manuels pour voir les différents points de vues , lire quelques articles..des points doctrinaux ou autre ..

Peut etre que en france le cours est plus 'complet 'mais il suffit pas pour avoir des bonnes notes , il faut creuser au dela , et quand on s'interesse c'est facile de creuser!

Par **Murphys**, le **09/04/2008** à **20:05**

En fait, je pense que ce sont les français qui critiquent le plus la France.

Par **Christine**, le **09/04/2008** à **22:06**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

[quote="doui":34mye1ob])

Point de vue d'une prof française enseignante dans une fac de droit anglaise (donc qui connait bien les 2 systèmes):
.[/quote:34mye1ob]

Ca ne serait pas Audrey Guinchard, de l'université d'Essex, par hasard ?

Par **fan**, le **09/04/2008** à **22:09**

Sur Clermont, nous sommes peu nombreux et pourtant c'est une fac qui monte dans le classement.
En L1 : 600
En L2 : 350
En L3 : 150 en tout
En M1 : environ 20
En M2 : aux alentours de 10 peut-être moins.

Par **Katharina**, le **09/04/2008** à **23:55**

[quote="Murphys":4ssz7n59]En fait, je pense que ce sont les français qui critiquent le plus la France.[/quote:4ssz7n59]
:lol:

Image not found or type unknown

Sinon les cours ne font pas tout c'est sûr il faut que l'étudiant ait un minimum de logique, de curiosité, et de réflexion .

Par **doui**, le **10/04/2008** à **01:17**

[quote="Christine":37i3lwif][quote="doui":37i3lwif])

Point de vue d'une prof française enseignante dans une fac de droit anglaise (donc qui connait bien les 2 systèmes):
.[/quote:37i3lwif]

Ca ne serait pas Audrey Guinchard, de l'université d'Essex, par hasard ?[/quote:37i3lwif]

euh bien essayé

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:P

Image not found or type unknown
Nan en fait elle s'appelle Amandine Garde, de l'université d'Exeter.

N'empêche que ta question me rappelle un autre point: elle a souligné que les universités anglaises (elle a cité les Pays-Bas aussi) étaient beaucoup plus ouvertes au recrutement de professeurs étrangers que d'autres pays, 20% à Exeter.

Sinon j'ai pas dit (enfin l'opinion de la personne en question) que l'étudiant français travaillait moins (allez faire un commentaire d'arrêt ou une disserte maison sans ouvrir une note, un bouquin ...).

C'est pas vraiment sur le fond le problème: l'étudiant français (encore une fois c'est une généralité) connaitra les différentes doctrines ... et sera capable de te pondre une joli (ou pas) disserte sur tel ou tel sujet.

D'ailleurs les prof français avaient réagi: "mais au contraire, on ne cesse de leur apprendre à douter".

Je pense que le décalage (là c'est moi qui invente ^^), même si ca fait un peu cliché, c'est qu'en France on a oublié les "interpersonal skill" pour se concentrer sur "l'academic" pur et dur. Donc si tu développes naturellement ou par ailleurs ces qualités, y a pas de problème. Mais sinon t'as beau être quelqu'un de brillant, si tu sais pas mettre en valeur/imposer tes idées, tu sers à rien (là ce n'est plus une question de connaissances en droit). C'est bien d'être convaincu d'avoir raison mais après faut convaincre la partie d'en face, qui elle aussi est persuadée d'avoir raison (sinon y aurait pas de litige).

Quel est le niveau d'intéraction inter étudiant (travaux de groupe, débats d'idées en général ...) d'une part et prof/étudiant d'autre part en France ? par rapport à ailleurs?

Par **Christine**, le **10/04/2008** à **08:47**

[quote="doui":25tgmqrf]
:p

euh bien essayé Image not found or type unknown

Nan en fait elle s'appelle Amandine Garde, de l'université d'Exeter.

[/quote:25tgmqrf]
:wink: :lol:

Rha ! Raté.. Tant pis ! Image not found or type unknown Image not found or type unknown

[quote="doui":25tgmqrf]
Quel est le niveau d'intéraction inter étudiant (travaux de groupe, débats d'idées en général

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

...) d'une part et prof/étudiant d'autre part en France ? par rapport à ailleurs?[/quote:25tgmqrf]

Excellente question ! Qui revient, je pense, au volume d'étudiants. On interragit mieux avec un prof quand on est 15, 20... 30. Mais à 1500, comment le prof fait pour aider les étudiants, répondre aux interrogations, moduler son approche en fonction de chacun ?
Cependant, corrélativement, les meilleures facs sont les plus "grosses". Il suffit de regarder les statistiques de réussite aux concours nationaux (c'est un critère objectif et vérifiable).

Les petites facs sont de toute façon vouées à disparaître : pas assez de profs brillants, pas assez de recherche scientifique, pas assez rentables : elles suivront le même chemin que les hopitaux ou les TGI : l'Etat réorganise le territoire et les services publics. Il finira bien par revoir la carte universitaire.

Par **Murphys**, le **10/04/2008** à **10:02**

On entend de beaux clichés ici quand même.
Je suis à la fac de Strasbourg, qui n'est pas et de loin la plus petite fac de droit de France d'un point de vue effectif et les simulations de procés sont effectués chaque années, entre amphi ou entre élèves d'un même TD.
Les profs nous disent à l'unanimité de dire ce que l'on pense, d'avoir un regars critique sur les arrèts commentés, sur une doctrine. Chacun est libre de faire n'importe quel plan possible et inimaginable pour autant que l'on justifit qu'il réponde à la question posée. Les cas pratiques concernent 9 fois sur 10 des problèmes qui n'ont ni réponse dans la jurisprudence, ni dans la doctrine.
Si tout ça ce n'est pas faire imposer ses idées, qu'est-ce que c'est?

Je doute beaucoup que ceci soit foncièrement différent ailleurs. En france on a l'art de l'auto flagellation, nous sommes clairement le pays où l'herbe est plus verte dans celui d'à coté.

Par **NinjaTune**, le **12/04/2008** à **16:46**

[quote="Murphys":kfow43bv]
Je doute beaucoup que ceci soit foncièrement différent ailleurs. En france on a l'art de l'auto flagellation, nous sommes clairement le pays où l'herbe est plus verte dans celui d'à coté.[/quote:kfow43bv]

C'est ce que je me tue à dire!!
aaah c'était mieux avant
aaah la lente agonie de la France sur la scène internationale!!
Des clous!!!Moi,les déclinologues me révulse.

On pourrait faire 3 universités en France à 15000 euros l'année,je pense qu'on remontrerait dans le classement.Et pourquoi s'arrêter a l'université?? Aux États-Unis,les plans de carrière se font dès la maternelle Pourquoi pas ici??
Non,en vérité,derrière ce genre de discours se cache une volonté latente d'imposer le fameux modèle de réussite(?) Anglo-saxonne,modèle de réussite qui, on le sait tous ,fait passer a la

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

trappe toute tentative de mobilité sociale.

Par **Shanaa**, le **14/04/2008** à **22:07**

[quote="fanouchka":2dqzn8y3]Sur Clermont, nous sommes peu nombreux et pourtant c'est une fac qui monte dans le classement.
En L1 : 600
En L2 : 350
En L3 : 150 en tout
En M1 : environ 20
En M2 : aux alentours de 10 peut-être moins.[/quote:2dqzn8y3]

Euh je comprends pas comment vous faites pour etre autant en L2 (alors que vous etes que 600 en L1) oO

Par **maolinn**, le **14/04/2008** à **23:27**

[quote="Shanaa":386g3okd][quote="fanouchka":386g3okd]Sur Clermont, nous sommes peu nombreux et pourtant c'est une fac qui monte dans le classement.
En L1 : 600
En L2 : 350
En L3 : 150 en tout
En M1 : environ 20
En M2 : aux alentours de 10 peut-être moins.[/quote:386g3okd]

Euh je comprends pas comment vous faites pour etre autant en L2 (alors que vous etes que 600 en L1) oO[/quote:386g3okd]

:lol:

Ya les redoublants de L2 si tu veux mon avis Image not found or type unknown Et ils doivent être nombreux!

Par **Barigaldi**, le **15/04/2008** à **11:52**

J'ai quelques pistes de réflexion pour améliorer l'université sans pour autant tout chambouler.

-allonger la durée de l'année universitaire: rentrée en septembre, exams finaux fin juin: ca fait gagner à l'aise un mois

-profiter de l'allongement pour augmenter le nombre de séances de travaux dirigés, qui permettent généralement d'approfondir et d'aller plus loin que le cours en lui même (et donc s'ouvrir à d'autres modes de pensée).

-généraliser l'enseignement de la philosophie du droit. En France, c'est du positivisme, c'est Kelsen, presque dogmatiquement. On évoque le DN ou Schmitt, mais sans plus. Résultat

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

l'étudiant est formaté à apprendre et recracher du droit positif parce que c'est le courant dominant.

La philosophie du droit, qui est vaguement abordée en histoire du droit, permettrait justement de s'ouvrir à d'autres théories, à les confronter. Et par conséquent à appliquer du véritable raisonnement juridique, à l'instar des controverses doctrinales (à un degré beaucoup plus faible bien sûr).

Bon, après, je suis favorable à des "écoles supérieur de droit", à l'instar de Dauphine. Sélection à l'entrée, formation de l'élite des juristes.
Les entreprises auront de toute façon toujours besoin de juristes formés basiquement. Une PME ne peut se permettre d'embaucher un major de promo à 8000€/mois juste pour du conseil. Elle prendra donc un étudiant d'une fac moins réputée, de formation tout à fait correcte, qui fera ce que l'entreprise attend à des tarifs raisonnables.

Avec ce système, d'une part on aurait des facs qui attireront les grands chercheurs, les étudiants brillants, et de l'autre des facs qui forment des juristes au niveau correct pour répondre aux besoins des collectivités et entreprises locales.

Par **Christine**, le **15/04/2008** à **13:08**

[quote="Barigaldi":3utv48pr]J'ai quelques pistes de réflexion pour améliorer l'université sans pour autant tout chambouler.

-allonger la durée de l'année universitaire: rentrée en septembre, exams finaux fin juin: ca fait gagner à l'aise un mois

-profiter de l'allongement pour augmenter le nombre de séances de travaux dirigés, qui permettent généralement d'approfondir et d'aller plus loin que le cours en lui même (et donc s'ouvrir à d'autres modes de pensée).

.[/quote:3utv48pr]

:wink:

Bienvenue en 1980 ! Image not found or type unknown C'est le système qui était applicable dans les facs de droit dans les années 70/80, jusqu'au milieu des années 1990, avant que la réforme Bayrou puis la LMD ne soient venuse tout démolir.

Désormais, il faut une semestrialisation et faire en sorte que l'étudiant, au bout de 9 séances de TD ([i:3utv48pr]je ne compte pas la 1ère, qui sert à faire connaissance et où on ne fiche rien[/i:3utv48pr]), soit prêt à partir en examen. Or, comment peut-on avoir du recul, de la :roll:

maturité, acquérir une vraie réflexion, en 2 mois et demi ? Image not found or type unknown

Et puis, honnêtement, on passe plus de temps à plancher pour les examens, à passer des

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

examens, qu'à réfléchir, chercher à la BU, etc.

En commençant début octobre et en ayant 20 séances de TD avant l'examen, la valeur de :evil:

l'étudiant est différente. Mais ce système, pas assez européen, a été mis à la poubelle. Image not found or type

Par **Barigaldi**, le **15/04/2008** à **13:26**

La LMD n'empêche pas de rajouter, en plus des séances "légales" des séances supplémentaires, non?

On garde le principe de la LMD, tout en rajoutant ce qui lui manque.

C'est la LMD qui impose une rentrée en octobre?

penser à se pencher sur la réforme

Par **Kem**, le **15/04/2008** à **14:25**

La réforme LMD vise surtout à permettre aux étudiants européens (de l'UE) de passer d'un pays de l'Union à l'autre sans avoir d'opposition du style "on accepte que les diplomes nationaux".

:roll:

Bon, ok, ça marche pas des masses Image not found or type unknown En tous cas pour le rectorat, on m'a envoyée paître; tandis que la fac m'a acceptée à bac +4, postulant avec un bac +3. Yahou.

;)

Mais le LMD n'y est pour rien dans le fait de commencer en octobre Image not found or type unknown Je pense que c'est juste une question d'engorgement par rapport aux rentrées des plus jeunes et aux diverses choses horribles à payer en septembre en plus du minerval (taxes foncières, impôts, impôts locaux, ...). Sans compter que les profs du supérieurs avaient peut être envie d'avoir ;)

leurs deux mois de congés; ce qui était compromis avec les secondes sessions Image not found or type unknown

Assez spéculé.

A propos des codes :
Lors de ma première et de ma seconde année de bac (à l'époque "graduat"), nous disposions, comme tous les étudiants, d'un régime favorable avec réductions auprès des éditions juridiques Kluwer. C'était la prof qui notait tous les élèves qui voulaient en profiter et

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

qui transmettait à l'éditeur. Les mises à jour coutaient 20 €/pièce au lieu de 350 pour les non étudiants.

Et puis un jour ... On a toujours eu un tarif préférenciel mais peut être moins efficace (selon les points de vue) : l'éditeur a arrêté son système de mises à jour et a mis au point le code spécial LMD (BMD en Belgique) qui reprend tous les codes nécessaires mais sans aucune anotation. Changement essentiel : finies les mises à jour mensuelles ! Il faut racheter un code neuf chaque année. Mais nous les avions pour 60 €/ an au lieu de 40 € / code !

La cause principale de différence à mon avis : aucune anotation, aucune jurisprudence, aucune doctrine. Rien que les codes.

Chez moi, et bien les promos étaient de grosso-modo 100 élèves en première et 25/30 en 3ème. Malgré ces classes réduites, j'ai aussi connu les profs sans interactions. Par contre, je n'ai jamais vu de chargés de TDs ;) : les exercices étaient gérés par nos profs. Enfin ... pour les

profs qui donnent des exercices Image not found or type unknown

Un prof peut rendre son cours passionnant s'il est passionné, même sans spécialement interagir avec tous les élèves. Et puis les élèves peuvent aussi agir.

Quand aux prises de notes, c'est à mon avis un problème dans la formation antérieure. J'ai eu la chance immense d'avoir un prof d'histoire en 5ème et en 6ème (traduisez : 1ère et terminale) qui parlait à la volée, en écrivant que les noms complexes au tableau. Aucune dictée. Cela a été très formateur. Mon regret ;) : que les autres profs ne fassent pas pareil (sauf

bien sûr pour les maths et les sciences Image not found or type unknown). Mais il y a de nombreuses branches au lycée qui peuvent être déjà travaillées comme ça, avec l'avantage de l'encadrement propre aux études secondaires et donc les corrections et méthodologie à intégrer.

Je me rappelle de mes condisciples qui pestaient parce que le prof, en supérieur, ne laissait pas le temps de changer la couleur de son stylo pour souligner le titre ... Yo, les filles ! Les ;)

primaires c'est fini Image not found or type unknown

Hum j'ai fait un long post et j'espère avoir répondu ou participé à la disussion au moins un peu :roll:

Image not found or type unknown

Par **maolinn**, le **15/04/2008** à **15:05**

[quote="Kem":2dv0qidj]Je me rappelle de mes condisciples qui pestaient parce que le prof, en supérieur, ne laissait pas le temps de changer la couleur de son stylo pour souligner le titre ...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

;)

Yo, les filles ! Les primaires c'est fini Image not found or type unknown

[/quote:2dv0qidj] :lol:

C'est exactement ça à Reims Image not found or type unknown

A chaque nouveau titre on entend tous les stylos qui se posent pour en prendre un autre ou les bruits de règles!
Moi je mets de jolies couleurs pendant les pauses! Comme ça en même temps je survole ce qu'on vient de faire (des fois on n'a pas le temps de comprendre ce qu'on écrit, j'appelle ça le :lol:

mode automatique Image not found or type unknown).

Par **Christine**, le **15/04/2008** à **17:19**

[quote="Barigaldi":213e9x5h]La LMD n'empêche pas de rajouter, en plus des séances "légales" des séances supplémentaires, non?

On garde le principe de la LMD, tout en rajoutant ce qui lui manque.

C'est la LMD qui impose une rentrée en octobre?
[/quote:213e9x5h]

Il faut bien lire les textes... tu verras que pas mal de trucs qui te semblent sympas sont devenus irréalisables.

Tout d'abord, beaucoup de facs rentrent mi septembre. Pourquoi ? Parce que les différents arrêtés et décrets imposent un certain délai entre la fin des cours et le début des examens, ainsi qu'entre les différentes sessions.
De même, il n'est normalement plus possible de faire des sessions de septembre. Certaines facs violent ces textes. Mais avec le dernier décret de 2007, LRU, ceux qui ne se mettront pas au garde à vous vont connaître les désagréments des retraits d'habilitation ainsi que, surtout, la baisse des crédits affectés. Et comme en droit, le sponsoring des entreprises, c'est pas gagné, et bien, les facs n'auront plus un rond pour financer leurs diplômes.

Les semestres sont composés de 12 semaines de cours et de 10 séances de TD. Et de toute façon, les contrats d'ATER, vacataires, etc. sont conçus pour 20 séances annuelles. Alors, non, clairement non, on ne peut pas rajouter des séances de TD légales. Sans compter que, franchement, t'en connais beaucoup, toi, des étudiants qui voudraient faire des séances en plus dans des semestres aussi réduits ?

En effectuant les 2 semestres de 12 semaines et 10 TD, les cours doivent commencer entre mi septembre et fn septembre. Et ils doivent se terminer mi avril afin que puissent être enchaînés la session du second semestre fin avril/ début mai, puis les révisions, puis le rattrapage du 1er semestre, puis le rattrapage du second: avec tout ça, les dernières délibérations ont lieu entre le 1er et le 15 juillet.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **sabine**, le **15/04/2008** à **19:30**

Oula chez nous c'est 12 séances de TD par semestre! J'en conclus qu'on est des :roll:

"privilégiés"! Image not found or type unknown

Pour ce qui est du LMD, j'ai reçu un courrier aujourd'hui pour me dire que je pouvais retirer :lol:

mon DEUG... Moi qui croyait qu'il n'existait plus! Image not found or type unknown

Par **Murphys**, le **15/04/2008** à **20:26**

Un certain délai entre la fin des cours et des exams? Je les ais dans 2 semaines et demi et je finis les cours 4 jours avant.

Par **Katharina**, le **15/04/2008** à **21:55**

[quote="sabine":237os299]Oula chez nous c'est 12 séances de TD par semestre! J'en :roll:

conclus qu'on est des "privilégiés"! Image not found or type unknown

Pour ce qui est du LMD, j'ai reçu un courrier aujourd'hui pour me dire que je pouvais retirer :lol:

mon DEUG... Moi qui croyait qu'il n'existait plus! Image not found or type unknown [/quote:237os299]

:lol:

Si si, mon frère qui est en master vient de recevoir le sien Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés